

Suite à la Réforme de l'Accueil de la Petite Enfance (2020), un groupe de travail, intitulé Evofo (évolution des fonctions) a été mandaté au sein de l'ONE pour décrire les profils de fonction suivants :

- Directeur d'une crèche ou d'un service d'accueil d'enfants
- Personnel d'encadrement psycho-médico-social d'une crèche ou d'un service d'accueil d'enfants
- Personnel d'accueil des enfants des crèches
- Personnel d'accueil des enfants des services d'accueil d'enfants
- (Co) Accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

Ce groupe composé d'une responsable régionale de la coordination accueil, d'un conseiller pédagogique, de trois coordinatrices accueil, d'un agent conseil et de deux agents des ressources humaines s'est réuni régulièrement dès juin 2019. Il était conduit par une chef de projet, Mme Michel-Goffaux sous la tutelle d'un exécutif, Mme Marchand.

Le groupe a récolté différents référentiels en lien avec l'accueil des enfants (santé, soutien à la parentalité, psychopédagogique), les recherches financées par l'ONE et ses partenaires à propos des formations initiales préparant aux métiers de l'accueil, différentes définitions de fonction de tous types de milieux de l'accueil et une littérature diverse pour construire ces nouveaux outils.

Dans le décours du processus, une lecture commentée a été proposée au personnel assurant ces différentes fonctions ainsi qu'au conseil d'avis de l'ONE. En date du 23 septembre 2020, le conseil d'administration de l'ONE a validé ces différents profils de fonction.

Ces bases de travail, à destination des Pouvoirs Organisateur (PO), sont des profils qui ne se veulent pas exhaustifs et figés. A partir de différents axes, des activités régulières, voire quotidiennes et des activités ponctuelles voire occasionnelles sont proposées. Elles seront à développer par chaque PO pour le ou les milieux d'accueil dont il a la responsabilité.

Ces profils peuvent être le point de départ d'une réflexion pour construire par le PO l'organigramme du ou des milieux d'accueil dont il a les responsabilités, les exigences de recrutement, les outils qui servent aux entretiens de fonctionnement ...

Quelle que soit la répartition des missions, le PO reste le responsable de la bonne exécution de celles-ci. Le directeur peut également en déléguer certaines au personnel d'encadrement, d'accueil ou tout autre membre du milieu d'accueil.

Ces documents peuvent également servir d'outils d'accompagnement par les agents de l'ONE auprès des PO, des directions, être une source d'information pour les stagiaires et les nouveaux collaborateurs. Ils pourront aussi servir aux promoteurs qui souhaitent ouvrir un milieu d'accueil, aux écoles qui forment le personnel d'accueil.

Le groupe de travail s'est fixé des moments d'évaluation en vue d'un éventuel ajustement des profils de fonction.

Pour le groupe de travail « Evolution des fonctions »

Katrien Michel-Goffaux,
Cheffe de projet/coordinatrice accueil